



COUPER LES ELUS DU PERSONNEL DES SALARIES



Un fin maillage géographique ainsi qu'un nombre d'heures de délégation suffisantes sont essentiels aux élus pour qu'ils puissent rencontrer les salariés. Plus les instances couvrent un large périmètre, plus les prérogatives des élus sont multiples, et moins ils ont de temps pour exercer leur mandat. Le but des directions d'entreprises est d'affaiblir les instances représentatives en les éloignant des salariés.

Groupama Grand Est suit ce mouvement de fond et veut réduire fortement le nombre d'élus du personnel. Passeraient à la trappe : neuf délégués du personnel, soit une baisse des moyens de 36%. Ces personnes, et les heures de délégation qui y sont attachées, les délégués du personnel en ont besoin, pour parler des problèmes rencontrés par les salariés, pour faire remonter les revendications.

La représentativité des petits sites serait par ailleurs diluée dans deux grandes régions, avec le risque probable de disparition complète : lorsqu'une entité n'est plus

défendue, il est aisé pour la direction d'en faire à plus ou moins long terme un bras mort qu'elle justifiera de devoir couper faute de rentabilité économique.

C'est pour cela qu'alors que se négocie l'accord pré-électoral, la direction de Groupama Grand Est veut réduire les heures de délégation des élus et le nombre d'instances représentatives du personnel. Car comme toutes les directions, elle n'aime pas des élus du personnel proches des salariés, à leur écoute, et porteurs de leurs doléances et de leurs revendications.

DES ELUS DU PERSONNEL NOYÉS SOUS LES DOSSIERS ET EXCLUSIVEMENT CHARGÉS DE JUSTIFIER LES CHOIX PATRONAUX AUPRÈS DES SALARIÉS ?

La CGT milite pour que les instances de représentation du personnel soient constituées au plus près des salariés, et refuse la professionnalisation des élus, qui seraient alors plus proches des directions que des salariés qu'ils sont

supposés représenter, au point que leur rôle, leur jugement ou la qualité de leurs interventions en seraient affectés.

PROXIMITE ET PARITE

Difficile dans ces conditions d'éloignement des instances représentatives du personnel de respecter la constitution de listes paritaires forcée par la loi Rebsamen. Les déplacements sont contraignants pour nombre de femmes qui continuent à assurer la majeure partie de la charge de famille.

La CGT mettra tout en œuvre pour conserver les moyens des DP afin d'être de vrais représentants du personnel et pas des pantins sans moyens de fonctionner.

